



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° :



F 153264

Rési code :

- Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11
Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11
Wallonie tél : 081 432 611

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux : Installation : Propriétaire / gestionnaire :
Nom, Prénom : G. JETVAI Installation : idem Propriétaire : M. LEGENDRE - JABIN
N° carte d'identité : Adresse : Av. de Seret CP + Commune : STAVE 5640 NERTET
N°TVA : BE Tél. : /

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271bis Unité d'habitation
Art 271 périodique contrôle Art 87 Art 278 Unité de travail domestique
Art 276 renforcement Art 276bis vente d'une unité d'habitation Art 88 Art 278bis Parties communes
Art 276bis vente d'une unité d'habitation Art 88bis Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur : EAN Compt. kWh n° Index jour nuit
Données installation : Conçue pour UN 230V 3x230V 3N400V
Description installation : Dispositif diff. gén. 40 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel >/section Schémas Contrôle bcl de défaut
Résistance de dispersion de la prise de terre 4 Ohm Isolement général 10 M Ohm Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation Néant
Infractions Installation existante Néant
Remarques Néant Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 20/05/2011 par le même organisme de contrôle.

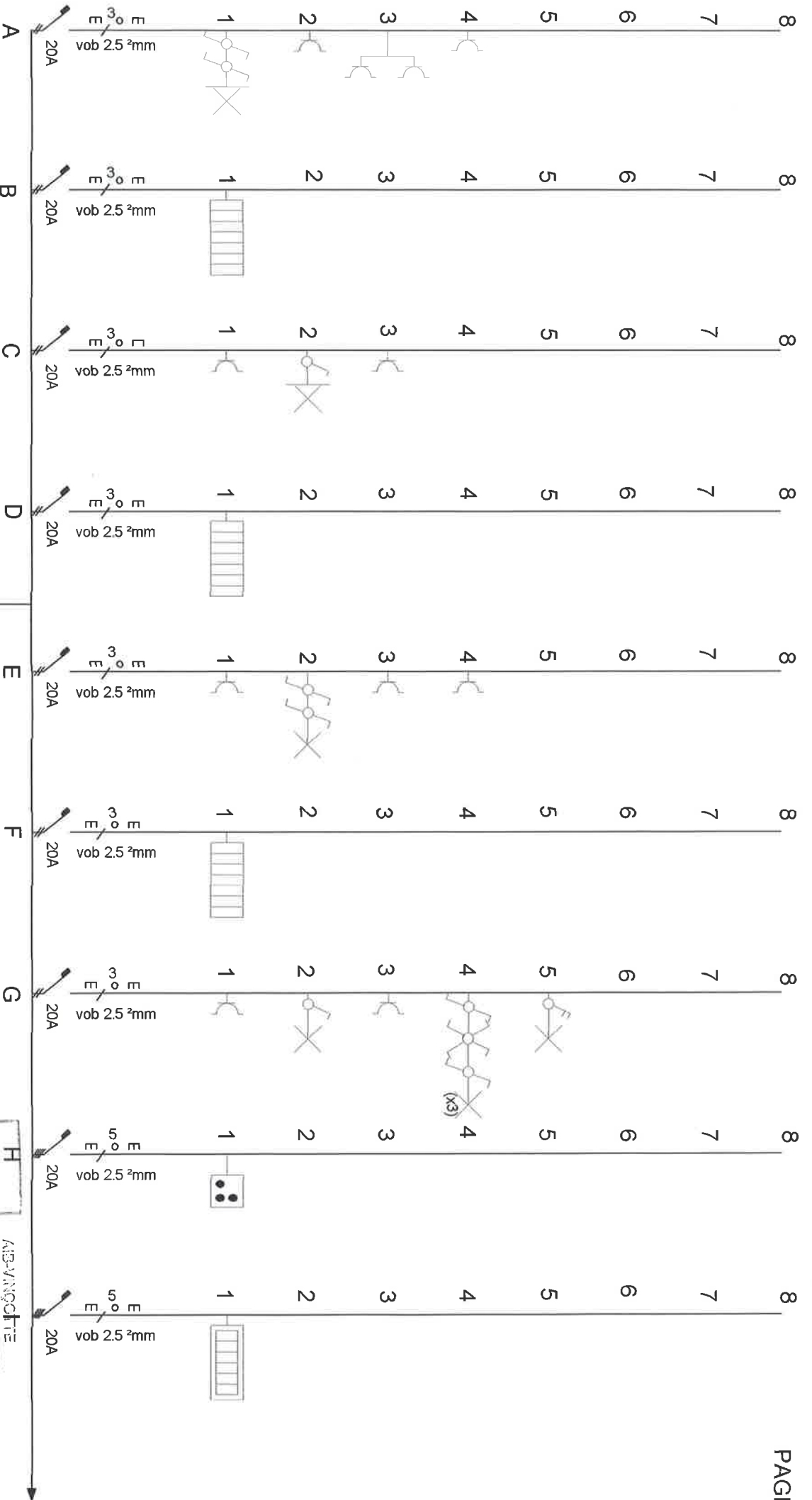
Agent visiteur :

Nom : MARCHEVAL Agent n° 0707 Date 20/05/2011

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position 2 Schéma(s) unifilaire(s) 3

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



Appartement 3 Mezz.
Gauche

300 mA
4P 40A

XVB 4x16

Tension de service 380+N

LE RESPONSABLE DE
L'EXECUTION DU
TRAVAIL

(signature)

(date)

LE DELEGUE DE
L'ORGANISME AGREE,

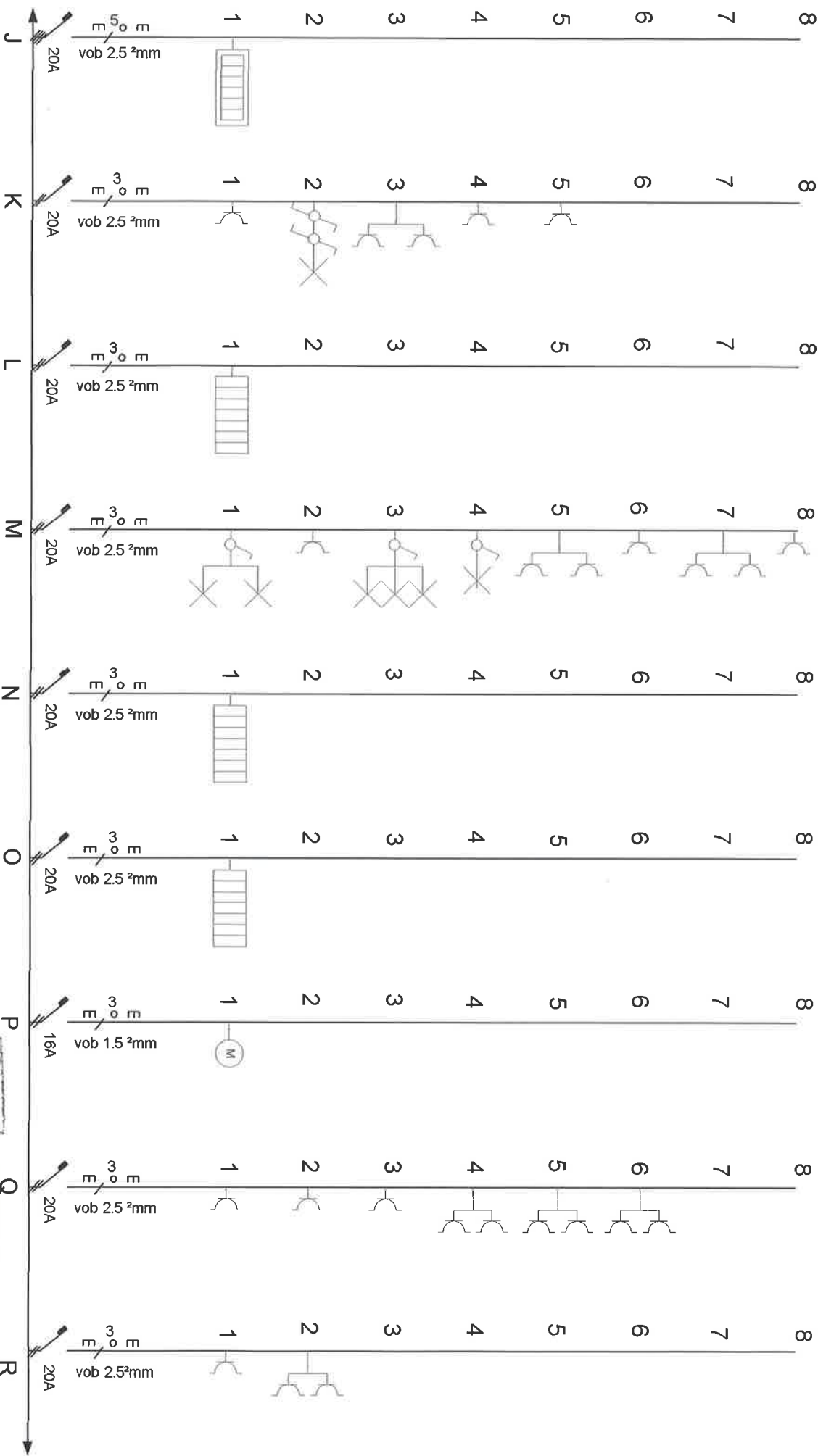
(signature)

(date)



MARCHEL Ch.
Inspecteur
n° 0707

Marchel Ch.



Tension de service 380+N

Appartement 3 Mezz
gauche

LE RESPONSABLE DE
L'EXECUTION DU
TRAVAIL (signature)

(date) 10/05/2011

LE DELEGUE DE
L'ORGANISME AGREE,
(signature)

(date)



AIB-VINGOTTE
MARCHAL Ch.
Inspecteur
° 0707

(date)

19/05/2021

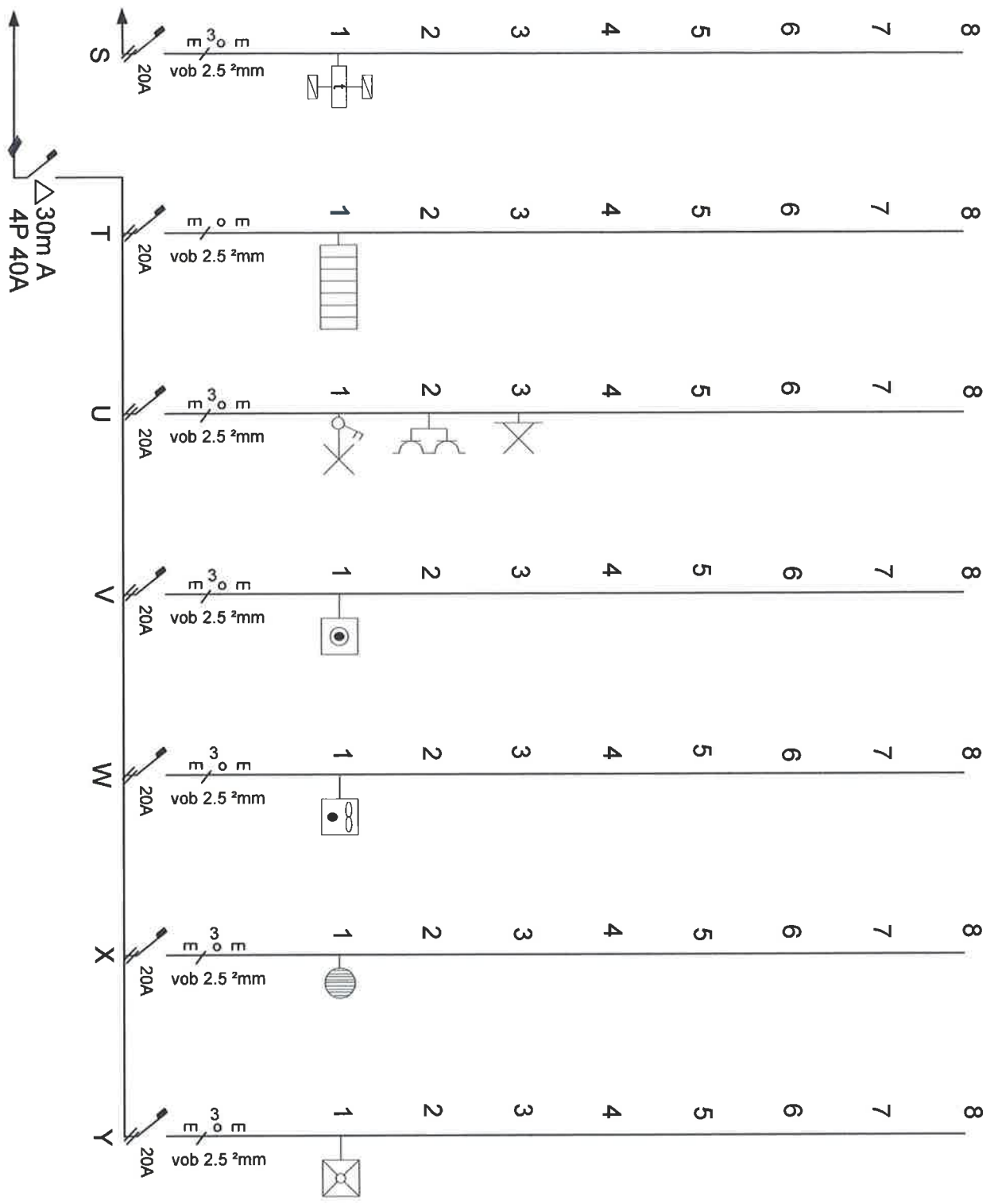
(signature)



LE DELEGUE DE L'ORGANISME AGREE,

(date)

(signature)

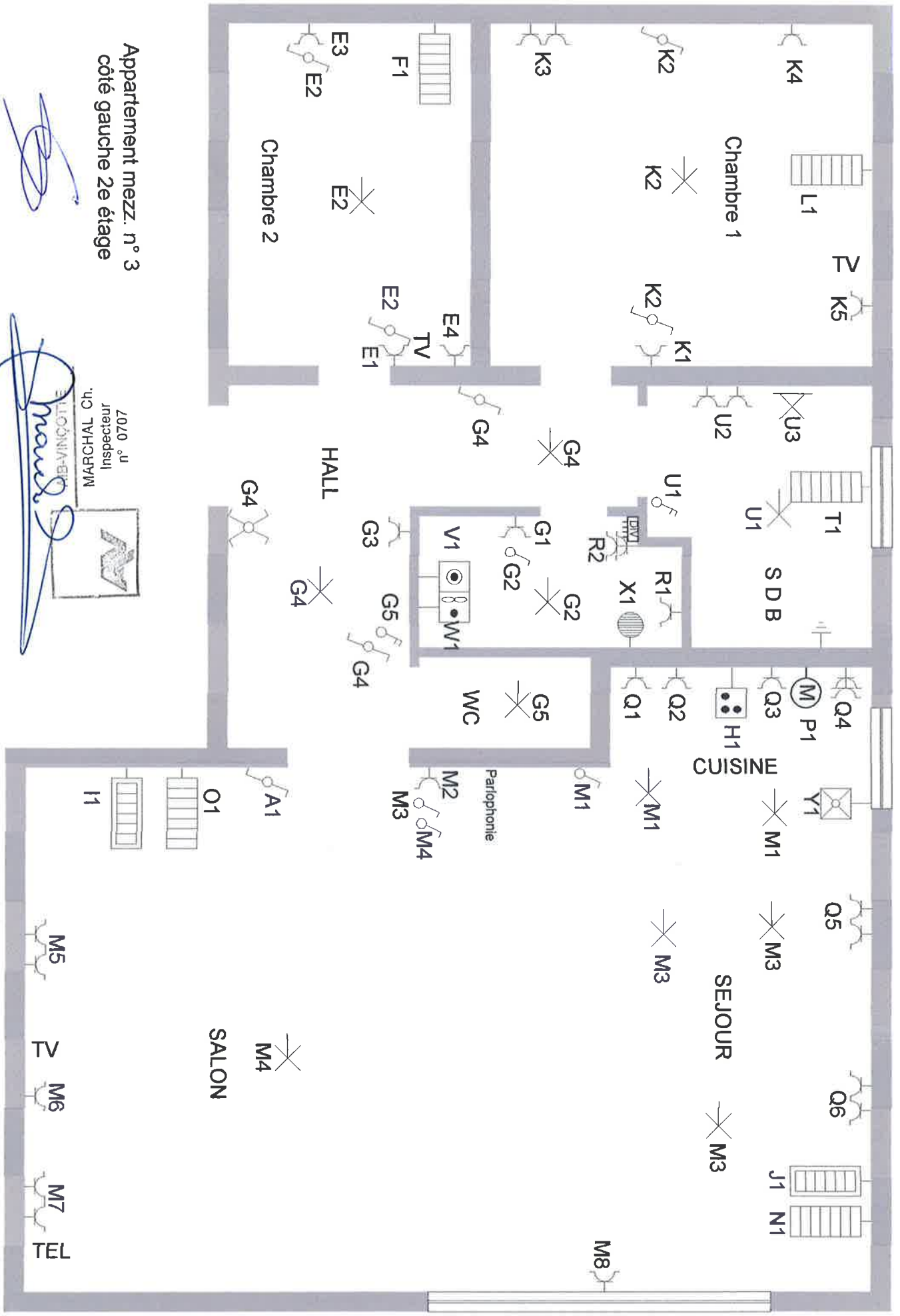


AIB-VINCOTTE
 MARCHAL Ch.
 Inspecteur
 n° 0707



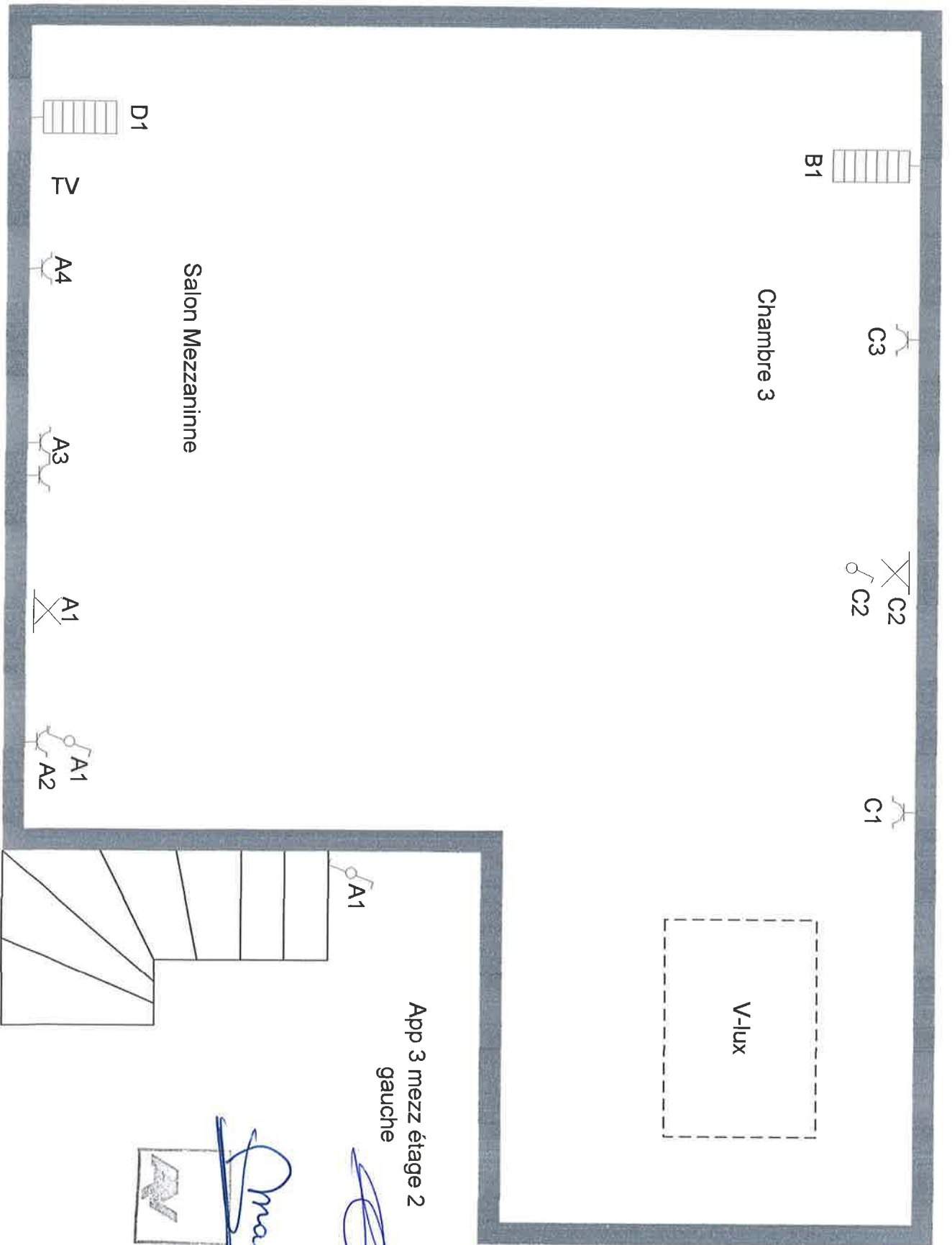
Tension de service 380+N

Appartement 3 mezz gauche



Appartement mezz. n° 3
côté gauche 2e étage

7070 n° u
inspedu
MARCHELAL Ch.
BLANCHOTTE
MARCHAL



App 3 mezz étage 2
gauche

Marchal
 A.B. VINGOTTE
 MARCHAL Ch.
 Inspecteur
 n° 0707